

## CHOIX DU STATUT DU CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE



### Une présence indispensable

Votre conjoint vous aide régulièrement dans la gestion de votre entreprise (réception des appels clients, gestion des factures, classement...).

Son travail vous est indispensable.

***Mais pour autant avez vous bien envisagé sa rémunération, sa protection et ses droits à la retraite ?***

### « Pour le meilleur et pour le pire »

Quels droits lui donne son statut actuel ? Est-il réellement en sécurité ?  
 Quels sont ses droits en cas de décès ou de divorce ?  
 Est-il le mieux adapté aux besoins de votre conjoint ?  
 Avez-vous choisi le meilleur rapport qualité prix ?  
 Vous permet-il d'optimiser fiscalement et socialement votre situation actuelle ?  
 Savez vous qu'il existe 8 statuts différents du conjoint collaborateur ? Avez-vous le plus adapté à vos besoins ?  
 Savez vous que le statut de conjoint collaborateur est parfois plus couteux qu'un statut salarié ?



### Vous accompagner pour le protéger



Parce qu'il n'y a pas de statut idéal mais **UNE solution adaptée à votre situation**, APL peut vous accompagner pour prendre la bonne décision, en fonction de vos souhaits, vos besoins, vos moyens et de vos obligations.

3 étapes pour vous emmener plus loin !

#### 1 - Recueillir vos attentes

- étude de votre situation personnelle
- détermination des solutions envisageables en fonction de votre situation et de vos souhaits

#### 2 - Réaliser notre expertise

- recherche de la solution la mieux adaptée en réalisant des simulations des différentes options envisageables
- mise en place de la solution retenue ensemble sur le plan juridique et social.

#### 3 - Vous proposer des choix pertinents.

- améliorer la protection sociale de votre conjoint et ainsi mieux protéger votre famille en cas de problème
- améliorer vos revenus et celui de votre conjoint au moment de la retraite
- éviter des sanctions pour non application de la loi